

QUOI FAIRE SI JE PENSE ÊTRE VICTIME D'UNE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL?

ANNEXE 4

N'oubliez pas qu'une violence à caractère sexuel peut être perpétrée par n'importe qui (une ou un proche, une inconnue ou un inconnu, etc.)	Ne vous blâmez pas. La seule personne responsable est la personne qui commet la violence à caractère sexuel. Laissez de côté les préjugés, les vôtres et ceux des autres.
Parlez-en à une personne en qui vous avez confiance. Choisir de parler de l'agression sexuelle peut vous aider.	Communiquez avec les ressources qui peuvent vous aider (voir verso).
Conservez tout élément de preuve et notez les détails : date, heure, endroit, nom de l'agresseuse ou de l'agresseur, noms des témoins, gestes posés, etc.	Communiquez avec le Guichet unique de votre campus.

Voici les différentes options qui s'offrent à vous lorsqu'une telle situation se présente :

Si vous craignez être en danger, communiquez immédiatement avec le 911.

Allez chercher un support immédiat dans le Guichet unique de votre campus.

En l'absence de la ressource du Guichet unique, si vous êtes victime d'une agression sexuelle récente, contactez aussitôt Info-Social (811) ou rendez-vous à l'un des centres désignés afin d'obtenir l'aide nécessaire (trousse médicolégal et médicosociale). Prenez note que certaines décisions sont à prendre rapidement. Leurs services sont confidentiels et accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Vous pouvez aussi contacter des ressources spécialisées qui vous sont proposées au verso de cette page. Les ressources sauront vous expliquer, en toute confidentialité, les options possibles.

Vous pouvez décider de faire un signalement avec le formulaire :
<http://bit.ly/2JKv72B>

N'hésitez surtout pas à en parler et à vous faire accompagner par une personne de confiance. Il est important que vous obteniez du support rapidement. Les ressources vous assisteront dans toute démarche à court et moyen termes.

À la suite de votre signalement, différentes alternatives vous seront proposées :

- Support psychosocial
- Plainte de nature administrative
- Plainte de nature criminelle
- Demandes d'accommodements.

Ces différents gestes et activités correspondent tous des agressions sexuelles lorsqu'ils sont commis sans le consentement de la personne, puisqu'ils portent atteinte à son intégrité physique et psychologique, à sa perception d'elle-même et de son environnement : Baisers - Attouchements - Masturbation - Contact oral-génital - Pénétration - Autres activités de nature sexuelle - Harcèlement sexuel - Exhibitionnisme - Frotteurisme - Voyeurisme - Etc. **L'agression sexuelle est un acte de violence et non de sexualité impulsive.**

En tout temps, si votre sécurité est menacée, composez le 911

RESSOURCES	COORDONNÉS
Les guichets uniques des campus	Gaspé : Sandra Lacasse (local 309-C / poste 1412) Carleton-sur-Mer : Annie Léonard (local 207 / poste 7265) Îles : Laurence Arseneau-Forest (local 108 / poste 6227) Épaq : Alexandra Méthot-Coffie (local 209 / poste 4109)
Info-social 811	811, ligne 2
Ligne d'écoute, d'information et de référence pour les victimes d'agression sexuelle (24/7)	1 888 933-9007
Programme d'aide aux employées et employés du Cégep	1 800 261-2433
Centre désigné - trousse médicolégale et médicosociale (24/7)	http://www.harcelementsexuel.ca/centres-designes-quebec/gaspesie-iles-de-la-madelaine/
CALACS Gaspésie (hommes et femmes)	Gaspé : 1 866-986-6686 Carleton-sur-Mer : 1 877-759-1330
CALACS L'Espoir des Îles	calacsdesiles@ilesdelamadeleine.ca 418 986-6111
Centre d'aide pour les victimes d'acte criminel (CAVAC)	418 689-4331 ou 1 866 892-4331 cavacgim@globetrotter.net
Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	De jour : 418 368-1803 ou 1 800 463-4225 Le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés : 1 800 463-0629
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	La ligne téléphonique 1 877 547-DPCP (3727)